



PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PREFET
Service de la Communication

Paris, le 15 février 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**MESURES DE POLICES MISES EN PLACE DANS LE CADRE
D'UNE OPERATION DE NEUTRALISATION D'UNE BOMBE D'AVIATION
AU NIVEAU DE LA PORTE DE LA CHAPELLE (18^e)
CE DIMANCHE 17 FEVRIER A PARTIR DE 6 HEURES**

Le lundi 4 février, une bombe d'aviation de la seconde guerre mondiale a été découverte, enfouie, sur un chantier au niveau de la Porte de la Chapelle.

Michel Delpuech, préfet de Police, en lien avec la préfecture de Seine-Saint-Denis, la Ville de Paris, la mairie de Saint-Denis et les partenaires concernés, a programmé une opération de destruction de l'engin, ce dimanche 17 février au matin, qui nécessitera l'évacuation, côté Paris et côté Saint-Denis, d'une partie importante du quartier de la Porte de la Chapelle et de nombreuses restrictions de circulation.

► Deux zones d'exclusion seront mises en place, par arrêté préfectoral, **le dimanche 17 février à compter de 6 heures, et ce, jusqu'à la fin de l'opération:**

- Une zone d'exclusion de 300 mètres autour du lieu de la découverte de la bombe ;
- Une zone d'exclusion de 200 mètres autour du lieu de la destruction de la bombe ;

Les résidents devront avoir évacué l'aire de ces deux périmètres dès 6 heures et avant 8 heures 30, heure à compter de laquelle la présence des personnes y sera interdite.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

► Un périmètre d'interdiction de la circulation des véhicules et des transports en commun délimité par les voies suivantes est mis en place, par arrêté préfectoral, **le dimanche 17 février** :

• De 7 heures à 14 heures, ou plus tôt si les circonstances le permettent, toute circulation sera impossible à l'intérieur du périmètre délimité par les axes suivants :

Autoroute A1, sens province/Paris depuis la bretelle de sortie n°2 jusqu'à l'échangeur Chapelle, avenue du président Wilson (N1) à Saint-Denis (93), sens province/Paris, depuis la rue Proudhon jusqu'à Paris, boulevard périphérique dans les deux sens entre les portes d'Aubervilliers et de Clignancourt, avenue de la porte de la Chapelle (18^e), en totalité dans les deux sens, avenue des Magasins Généraux à Saint-Denis vers l'avenue du Président Wilson à Saint-Denis.

• De 7 heures à 9 heures 30, ou plus tôt si les circonstances le permettent, toute circulation sera impossible à l'intérieur du périmètre délimité par les axes suivants :

Boulevard Ney (18^e), dans les deux sens, entre la rue des Poissonniers et l'avenue de la porte d'Aubervilliers; rue de la Chapelle (18^e) vers le boulevard Ney depuis le rond point de la Chapelle (18^e).

► Des perturbations sont à attendre sur le réseau de transports en commun dans le secteur et au nord de la Porte de la Chapelle. Les voyageurs sont invités à consulter les informations disponibles sur les sites de la [RATP](#) et de la [SNCF](#).



La préfecture de Police conseille aux franciliens et voyageurs
d'anticiper ou retarder leurs déplacements
et aux automobilistes de contourner très largement les axes concernés.



PREFECTURE DE POLICE

Dimanche 17 février 2019

OPÉRATION DE NEUTRALISATION D'UNE BOMBE

-  Zone interdite à la circulation dimanche 17 février de 07h00 à 14h00.
-  Zone interdite à la circulation dimanche 17 février de 07h00 à 09h30.

